

L'an deux mil vingt et un, le premier juillet à vingt heures, le conseil communautaire s'est réuni sur convocation adressée le 25 juin 2021, à la Salle Gustave Eiffel au Forum de Mirebeau sur Bèze, sous la présidence de Monsieur Didier LENOIR, avec l'ordre du jour ci-après :

1. **Approbation du compte-rendu de la séance du 27 mai 2021**
2. **Protocole d'engagement du Contrat de Relance et de Transition Ecologique**
3. **Ateliers Jeunes 2021-2022**
4. **Appel à projet plan bibliothèque**
5. **Décision modificative n°1**
6. **Information sur la trésorerie**
7. **Questions diverses**

**Étaient présents** : Georges APERT - Bruno BETHENOD - François BOLOT - Christophe CADET - Anne CATRIN - Christian CHARLOT - Charlène COLLET - Marie-Françoise COLLINET - Roland De BRETTEVILLE - Martine DESCHAMPS - Emmanuel DONICHAK - Franck GAILLARD - Nathalie GAVOILLE - Denis JACQUOT - André JOURDHEUIL - Isabelle LAJOUX - Henri LECHENET - Didier LENOIR - Jean-Claude MARCAIRE - Michel MAROTEL - Cécile MOUREAUX - Bernard PETIT - Didier PETITJEAN - Gérard PONSOT - Séverine PRUDHOMME - Isabelle QUIROT - David RICHARD - Marie-Claude ROUGEOT - Christian ROY - Marie SALILLAS - Nicolas TASSIN - Pascal THERON - Laurent THOMAS - Nicolas URBANO.

**Étaient excusés** : Marc BOEGLIN - Laurent BOISSEROLLES - Gérard DEGUY - Bernard GRIBELIN - Véronique JEANDET - Hervé Le Gouz de SAINT SEINE - Marcel MARCEAU - Dominique MATIRON - Virginie MEUNIER - Jean-François MICHON - Patrick MOREAU - Brigitte PORCHEROT - Jean-Marie ROSEY.

**Étaient absents** : Cyril BELLANT – Roland CHAPUIS – Elise THEUREL

**Ont donné pouvoir** : Dominique MATIRON pouvoir à Didier LENOIR – Virginie MEUNIER pouvoir à Christian ROY – Jean-François MICHON pouvoir à Didier PETITJEAN – Patrick MOREAU pouvoir à Pascal THERON.

**Suppléant présent** : Catherine DESCHASEAUX (suppléante de Jean-Marie ROSEY) – Albert PIERON (suppléant de Marcel MARCEAU)

**Secrétaire de séance** : Nicolas URBANO

Le Président accueille l'assemblée et fait ensuite un point d'actualités :

**Crise sanitaire** : Le Président rappelle que le port du masque est obligatoire durant toute la durée de la réunion. Concernant la vaccination, les services de l'Etat invitent les Maires à relayer auprès de leurs habitants afin que le taux de personnes vaccinées continue de croître.

**Compétence mobilité** : la majorité des communes du territoire (plus de 2/3 des communes représentant plus de la moitié de la population) a approuvé la prise de la compétence mobilité par la communauté de communes au 1<sup>er</sup> juillet 2021.

**Les travaux du gymnase de Fontaine-Française** : D.PETITJEAN informe que les travaux se déroulent bien, les pieux ont été creusés et coulés. Quelques problèmes de livraison ralentissent cependant le chantier.

**Actus Mirebellois et Fontenois** : afin de communiquer de manière plus régulière sur l'activité et les projets portés au niveau intercommunal, un journal d'actualités sera édité et diffusé 4 fois par an, en complément de la revue intercommunale annuelle. Le 1<sup>er</sup> numéro sera diffusé sous format numérique. Quelques exemplaires sont remis ce soir pour les mairies.

**Ancienne déchèterie de Viévigne** : le Président rappelle que en 2018, lors de la fermeture de la déchèterie de Viévigne, la Communauté de communes s'était engagée à prendre en charge la remise en état du terrain pour un coût d'environ 30 000 € TTC. La commune ayant un projet d'aire de stockage fermée pour le bois des affouagistes sur ce site, la Communauté de communes financera les travaux nécessaires à hauteur de 5 958.90 € TTC et soldera ainsi ses engagements sur ce dossier.

Le Président soumet l'ordre du jour et demande l'ajout d'un point pour la convention de commercialisation d'une parcelle sur la ZAC de Mirebeau-sur-Bèze. Le Conseil communautaire donne son accord à l'unanimité.

### **1. Approbation du compte-rendu de la séance du 27 mai 2021**

Le compte-rendu du 27 mai 2021 est adopté à l'unanimité.

### **2. Protocole d'engagement du Contrat de Relance et de Transition Ecologique**

Le Président informe l'assemblée que le Gouvernement a souhaité que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'Etat. Les CRTE deviennent ainsi l'outil privilégié de contractualisation de l'Etat dans les territoires.

La Communauté de communes a été retenue pour engager une démarche de CRTE et une première réunion d'information s'est déroulée avec la Préfecture de Côte-d'Or le 05 mai. Le CRTE ne sera pas un « guichet » supplémentaire et sera alimenté par les crédits d'Etat existants (notamment la DSIL). 14 CRTE seront déployés sur l'ensemble du Département (11 communautés de communes, 1 PETR et 1 Pays). Le PETR Val-de-Saône-Vingeanne n'a pas souhaité s'inscrire dans cette démarche sur son territoire, la Communauté de communes Mirebellois et Fontenois s'est donc inscrite seule. Les CRTE auront pour objectif de participer à la relance dans les territoires et d'accompagner les collectivités dans les projets de développement de leur territoire avec un axe transversal concernant la transition écologique. Le protocole d'engagement doit être conclu avant l'été pour une signature du contrat au plus tard fin 2021 et pour la durée du mandat.

Les services de l'Etat ont validé le projet de protocole d'engagement le 24 juin, et la Conférence des Maires a émis un avis favorable, à l'unanimité moins une abstention, le 28 juin dernier.

Le Président présente le contenu de ce protocole d'engagement :

- Présentation du dispositif et engagements de la Région,
- Présentation de la Communauté de communes (territoire, évolution de la population...),
- Identification des financements dédiés à la relance (DSIL, crédits sectoriels du plan de relance...),
- Recensement des dispositifs contractuels ou des programmes en cours,
- Moyens d'ingénierie mobilisables pour élaborer et mettre en œuvre le CRTE (ingénierie confiée à la Direction générale de la CC),
- Identification des besoins prioritaires en matière d'ingénierie,
- Définition générale de l'ambition du territoire et des enjeux stratégiques concernés : le développement économique et les compétences, la culture, les travaux, l'accessibilité et l'entretien des locaux, la restauration scolaire, les relations avec les associations, les équipements sportifs, les affaires scolaires, le tourisme, la petite enfance, les affaires sociales (accompagner les aînés, disposer de logements d'urgence, d'accueil pour les apprentis...), l'enfance et la jeunesse, l'environnement (création d'un nouveau grand syndicat de rivière à l'échelle du bassin versant) et le développement durable (maîtrise des volumes de déchets pour maîtriser les coûts...).

Pour l'élaboration du Contrat et la concertation avec les citoyens, le monde associatif et les entreprises, un Comité de pilotage et un comité des partenaires seront mis en place.

N.GAVOILLE demande sous quelle forme les communes et les habitants seront associés à la finalisation du contrat.

A.MARNEF précise qu'à partir des premiers éléments recensés par un cabinet extérieur, une présentation du diagnostic sera faite auprès des élus et de la population, et des ateliers seront ensuite mis en place pour la construction du projet de territoire et la mise en œuvre des actions. Les projections se feront sur la totalité du mandat.

Le Président rappelle qu'il y aura 1 400 000 € de DSIL pour tout le Département, à partager entre 14 CRTE. Il ne faut donc pas envisager de dépenses inconsidérées et s'organiser dans le territoire pour prioriser les projets.

Le montant global de la DSIL pour l'ensemble du Département sera toujours le même, mais il sera plus difficile d'obtenir des aides en raison du volet « transition écologique » obligatoire et plus contraignant. Il sera donc préférable d'abonder 1 seul gros projet de territoire plutôt que plusieurs petits projets. Il est également probable que l'enveloppe de DETR bascule progressivement vers celle de la DSIL.

B.BETHENOD fait remarquer qu'il y a moins de dotations DSIL qu'auparavant et davantage de dossiers de demandes de subvention DETR, alors que les montants alloués sont identiques. L'Etat va imposer des travaux de rénovations énergétiques sur les bâtiments, qui seront longs à amortir et qui auront donc un impact sur les budgets.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité :

- ADOPTE le protocole d'engagement du Contrat de Relance et de Transition Ecologique.
- AUTORISE le Président à signer ledit protocole d'engagement.

### **3. Ateliers Jeunes 2021-2022**

I.LAJOUX précise que la Commission enfance-jeunesse réunie le lundi 21 juin 2021 a émis un avis favorable sur ce point.

Elle indique que le Département renouvelle un dispositif en faveur de la jeunesse : les « ateliers jeunes », à destination principalement des jeunes, de leurs parents voire des professionnels en lien avec la jeunesse et des élus. La collectivité a déjà répondu favorablement par trois fois à cet appel à projet. Ce sont des séances ou des cycles, au cours desquels :

- les jeunes auront la possibilité d'expérimenter un certain nombre d'activités, de questionner leur pratique en vue de renforcer leur compétences psycho-sociales et développer leur sens du mieux vivre ensemble,
- les professionnels d'un même territoire en contact avec les jeunes mais issus de milieux différents (médical, scolaire, mouvement associatif, animateurs jeunesse, ...) pourront échanger sur leurs pratiques.

Le secteur Jeunes souhaite s'inscrire à 4 ateliers :

- A la découverte de ma ville/ de ma communauté de communes
- Les images
- Savoir rouler à vélo en autonomie et en sécurité
- Réveil des sens

Le Coût total s'élève à 3 170 € avec une subvention du département de 2 540 € (80%), soit un reste à charge pour la Communauté de communes de 630 €.

R. de BRETTEVILLE demande s'il est prévu que les jeunes se déplacent dans les communes du territoire.

I.LAJOUX répond que ce sont les jeunes qui solliciteront les communes pour aborder le thème de la « découverte de ma ville / de ma communauté de communes ».

Le Président précise qu'il y a possibilité de les inviter en réunion de conseil municipal. L'aspect financier de ces ateliers est important mais bien subventionné par le Conseil Départemental.

B.BETHENOD pense qu'il est important de préparer les jeunes à s'engager dans la vie publique et locale, et que ces ateliers pourraient se développer aussi au niveau communal.

N.GAVOILLE soulève un problème de mobilité pour certains jeunes qui ne pourront peut-être pas se rendre à ces ateliers car les parents travaillent en journée.

F.GAILLARD demande si ces ateliers sont réservés aux jeunes en difficulté.

I.LAJOUX précise que ces ateliers s'adressent à tous les jeunes.

Le Président souligne que ces ateliers sont offerts aux jeunes du Secteur jeunes Mirebeau/Fontaine et qu'ils se dérouleront les mercredis et vendredis après le collège. Les parents devront simplement venir rechercher les jeunes. En 2020, 26 jeunes en moyenne ont fréquenté le Secteur jeunes sur les 2 sites.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, par vote à main levée, par 39 vote pour et un vote contre :

- ACCEPTE que la Communauté de communes réponde à l'appel à projets « Ateliers jeunes » initié par le Conseil départemental de Côte d'Or.
- SOLLICITE les ateliers suivants :
  - o A la découverte de ma ville/ de ma communauté de communes

- Les images
- Savoir rouler à vélo en autonomie et en sécurité
- Réveil des sens
- DIT que les dépenses et recettes afférentes au projet seront inscrites dans le budget 2021
- AUTORISE le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

#### **4. Appel à projet plan bibliothèque**

M.MAROTEL indique que les services académiques ont lancé un appel à projet « Plan Bibliothèque » à l'attention des écoles élémentaires. Le plan Bibliothèque permet aux écoles de déposer un projet pour acquérir des livres. Les équipes pédagogiques doivent transmettre le projet avant le 5 juillet au Rectorat.

Un engagement financier de la collectivité est obligatoire pour que le projet soit étudié, il doit être à hauteur de 10% de la dotation engagée par les services académiques.

L'école élémentaire de Belleneuve souhaite déposer un projet et sollicite une subvention de la part de la Communauté de Communes, pour l'acquisition d'environ 250 livres, principalement de la Bande Dessinée, pour un montant de 3000 €. La participation de la Communauté de Communes serait donc de 300 €. Les autres écoles du territoire n'ont pas souhaité répondre à cet appel à projet.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité :

- APPROUVE le projet de l'Ecole élémentaire de Belleneuve dans le cadre de l'appel à projet « Plan Bibliothèque ».
- DECIDE d'accorder une subvention de 300 € à l'Ecole élémentaire de Belleneuve dans le cadre de cet appel à projet.
- AUTORISE le Président à signer tout acte et document relatifs à l'exécution de la présente délibération.

#### **5. Décision modificative n°1**

Après l'avis favorable rendu par la Commission aux finances le mercredi 23 juin 2021, L.THOMAS présente la décision modificative n°1 au Budget primitif 2021 qui contient principalement :

#### **BUDGET PRINCIPAL – FONCTIONNEMENT**

- Ajustement des recettes fiscales (avec les bases 2021) et des dotations de l'Etat :
  - Fiscalité : + 105 536 €
  - Dotations Etat : + 26 311 €
- Basculement de certaines dépenses d'investissement en fonctionnement suite à l'automatisation du FCTVA au 01.01.2021 et à la suppression de certaines dépenses éligibles (acquisition de logiciels).
- Financement des budgets annexes ZAE suite à la reprise des annuités d'emprunt 2017 et 2018 sur Arceau.

Augmentation prévisionnelle de l'excédent de fonctionnement : 105 725 €

#### **BUDGET PRINCIPAL INVESTISSEMENT**

- Basculement de certaines dépenses d'investissement en fonctionnement suite à l'automatisation du FCTVA au 01.01.2021 et à la suppression de certaines dépenses éligibles (acquisition de logiciels).
- Equipement en mobilier des nouveaux locaux administratifs suite à l'extension des bureaux dans les locaux qui étaient occupés par le Conseil Départemental de la Côte d'Or.

- Financement des budgets annexes ZAE suite à la reprise des annuités d'emprunt 2017 et 2018 sur Arceau et reprise des stocks de la ZAE Le Gourmerault dans le budget principal après la vente de tous les terrains et la clôture de ce budget annexe ZAE.

Excédent d'investissement prévisionnel : 343 951 €

#### BUDGET ANNEXE DECHETS MENAGERS

- Annulation de titres sur exercices antérieurs : + 500 €

#### BUDGETS ANNEXES ZAE

- Reprise des annuités d'emprunt 2017 et 2018 sur les ZAE d'Arceau « L'Ordorat » et « Le Gourmerault » pour un montant total de 80 775 €, reprise des loyers 2017 et 2018 sur la ZAE « L'Ordorat » pour 28 465 €.
- Reprise des écritures de stocks du budget annexe de la ZAE « Le Gourmerault » dans le budget principal, pour 343 131 € après la vente de tous les terrains et la clôture de ce budget annexe.

B.BETHENOD demande à S.BONY comment l'excédent de la ZAE « Le Gourmerault » peut être repris dans le budget principal.

S.BONY précise que les budgets annexes ZAE n'existent que pendant la commercialisation des terrains. Une fois tous les terrains commercialisés cela ne signifie pas que la dette s'éteint, mais il n'y a plus d'intérêt à conserver un budget annexe. L'emprunt dû à Arceau, et comptabilisé comme une cession, continuera à être remboursé par la Communauté de communes mais directement sur le budget principal.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité :

- APPROUVE la décision modificative n°1/2021.

#### **6. Convention de commercialisation d'une parcelle sur la ZAC de Mirebeau-sur-Bèze**

Le Président indique que la commune de Mirebeau sur Bèze a pris des délibérations visant à céder trois lots sur une parcelle dans le prolongement de la zone commerciale (qui se trouveront contenus dans ladite zone du fait de changement de destination des parcelles agricoles). Ces délibérations ont été refusées par les services de la Préfecture.

Depuis l'entrée en vigueur de la loi NOTRÉ, les communes, même si elles restent propriétaires, ne sont plus en mesure d'agir seules pour vendre des biens immobiliers ou fonciers situés sur des zones d'activités relevant désormais pleinement des EPCI affectataires de la compétence « Actions de développement économique » (en vertu de l'article L.5214-16 du CGCT).

Cette mesure implique également qu'une commune n'est plus en mesure de décider de l'extension d'une zone commerciale. Cette zone n'ayant pas été transférée en pleine propriété, elle doit donc être considérée comme mise à disposition automatique de l'EPCI.

Dans ce cas, et afin de préserver les prérogatives de chacun, le Président propose d'établir une convention de commercialisation qui s'apparente de fait à un acte notarié à trois mains.

Cet acte autorisera la commune à vendre les 3 lots de la parcelle ZE 127 et percevoir l'intégralité des recettes.

Le Président rappelle que la Communauté de communes est aujourd'hui seule compétente dans la gestion des ZAE. Compte-tenu des enjeux, une personne a été recrutée pour suivre ce dossier, et la formalisation d'un schéma de développement économique est en cours. Il faut rester vigilant si d'autres ventes de terrains se présentent, afin de ne pas gêner ces ventes et faire fuir les entreprises. Des ateliers seront organisés en septembre afin de définir une stratégie.

S.BONY précise que lorsque une collectivité est en FPU, comme la Communauté de communes, c'est elle qui perçoit la fiscalité des entreprises.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité :

- APPROUVE la convention de commercialisation avec la commune de Mirebeau sur Bèze pour la vente de 3 lots sur la parcelle ZE 127 pour une surface totale de 4 846,25 m2.

- AUTORISE le Président à signer tout acte et document relatifs à l'exécution de la présente délibération.

## **7. Information sur la trésorerie**

A la date du 1<sup>er</sup> juillet 2021 la trésorerie s'élève à 1 117 929 € sur le budget principal, sans tirage sur la ligne de trésorerie, et à 140 422 € sur le budget annexe déchets ménagers sans tirage sur la ligne de trésorerie.

## **8. Questions diverses**

- En l'absence de V.MEUNIER, le Président relaie quelques informations relatives à l'Ecole des 3 Arts : plus de 200 élèves sont actuellement inscrits pour la prochaine rentrée, la mise en place des tarifs préférentiels pour toute inscription avant le 30 juin a bien fonctionné.
- B.BETHENOD a rencontré une entreprise qui serait intéressée pour acheter 1 ou 2 hectares de terrains en ZAE afin d'y installer son activité. Il s'est proposé de l'accompagner dans sa réflexion.  
Le Président rappelle que la compétence développement économique est exercée par la Communauté de communes et que ce type de discussion doit être menée au niveau de l'intercommunalité.

Le prochain conseil communautaire aura lieu le 07 Octobre 2021.

La séance est levée à 21 h 40

Les délibérations prises le 1<sup>er</sup> juillet 2021 par le Conseil Communautaire sont dans l'ordre :

N° 1	Approbation du Protocole d'engagement du Contrat de Relance et de Transition Ecologique
N° 2	Ateliers Jeunes 2021-2022
N° 3	Appel à projet plan bibliothèque
N° 4	Décision modificative n°1
N° 5	Convention de commercialisation d'une parcelle sur la ZAC de Mirebeau-sur-Bèze

APERT Georges

CADET Christophe

BETHENOD Bruno

CATRIN Anne

BOISSEROLLES Laurent

CHARLOT Christian

BOLOT François

COLLET Charlène

De BRETTEVILLE Roland

MEUNIER Virginie

DEGUY Gérard

MICHON Jean-François

DESCHAMPS Martine

MOUREAUX Cécile

DONICHAK Emmanuel

PETIT Bernard

GAILLARD Franck

PETITJEAN Didier

GAVOILLE Nathalie

PONSOT Gérard

JOURDHEUIL André

PORCHEROT Brigitte

LAJOUX Isabelle

PRUDHOMME Séverine

Le GOUZ De SAINT SEINE Hervé

QUIROT Isabelle

LECHENET Henri

RICHARD David

LENOIR Didier

ROUGEOT Marie-Claude

MARCAIRE Jean-Claude

ROY Christian

MARCEAU Marcel

SALILLAS Marie

MAROTEL Michel

TASSIN Nicolas

MATIRON Dominique

THERON Pascal

THEUREL Elise

THOMAS Laurent

URBANO Nicolas